

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2011 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
réuni sous la Présidence de  
M. Philippe TARILLON, Président**

**DESIGNE** un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange).

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 30 juin 2011

**REPREND** les délégations données au bureau et au président.

**INSTALLE** Mme Marie-Claude DEGUILLAUME, représentant la ville de Uckange, en remplacement de M. Guy KIEFER décédé.

**ELIT** M. Jean-François MEDVES en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch.

**ELIT** M. Jean-François MEDVES en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Syndicat Mixte des déchets Ménagers de Lorraine Nord (SYDELON).

**EST INFORME** du rapport annuel d'activités 2010 et ne signale aucune remarque particulière.

**APPROUVE** l'intervention d'urgence réalisée par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch suite au sinistre survenu le 27 juillet 2011 à la copropriété du 17 avenue des tilleuls à Uckange et **ACCEPTE** la prise en charge financière des prestations telles qu'énumérées ainsi que tout autre frais y relatif.

**ENTERINE** le choix du Président de confier la délégation de service public de type affermage pour la gestion de la structure de garde de la petite enfance de type multi-accueil, située à Nilvange, à la Fédération Léo Lagrange, dont le siège social est 94, rue Pierre Evrat,, B.P. 3107, 88103 SAINT DIE DES VOSGES CEDEX, selon les modalités du contrat de délégation à conclure, **APPROUVE** la convention de délégation de service public annexée au présent rapport et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de service public, toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

**APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention entre l'Etat et la CAVF relative à l'entreprise Thyssenkrupp Presta France qui autorise la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à modifier les délais de réalisation de l'investissement à savoir entre le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et le 31 octobre 2011 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention entre la CAVF et Thyssenkrupp Presta France SAS tel que présenté et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**APPROUVE** les documents d'activités 2010 de la SODEVAM NORD LORRAINE.

**APPROUVE** les documents d'activités 2010 du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise.

**APPROUVE** la convention sur l'utilisation partagée d'infrastructures de communications électroniques appartenant à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch avec

l'association Alpha-Santé et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**AUTORISE**, dans le cadre de la clôture de la concession d'aménagement de la ZAC Sainte-Agathe, l'acquisition des terrains non bâtis, des voiries et des délaissés appartenant à la SEBL au profit de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, au prix de 9,96 € le m<sup>2</sup>, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

**INSTITUE** la commission intercommunale des impôts directs (CIID) et **PROPOSE** au Directeur départemental des finances publiques une liste composée de 20 commissaires titulaires et une liste de 20 commissaires suppléants..

**VOTE** la décision modificative n° 3 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes et **VOTE** la décision modificative n° 2 du budget annexe de la gestion immobilière qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

**CONFIRME** la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE) à 2 000 € pour les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 € et **FIXE** à 6 000 € la cotisation minimum de CFE pour tous les autres, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 €.

**INSTITUE** une taxe d'habitation sur les logement vacants sur le territoire de ses communes membres.

**VALIDE** le programme d'actions 2011 dans le cadre du plan territorial de prévention des discriminations et le plan de financement tel que proposés, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'Acse les subventions auxquelles la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et ses communes membres peuvent prétendre, **VOTE** une subvention de 4 000 € au CSC Le Creuset pour la mise en œuvre de l'action « d'information et de sensibilisation contre les discriminations », **PARTICIPE** financièrement à la journée pour l'emploi et la diversité qui aura lieu le 4 octobre 2011 à Fameck, à hauteur de 10 000 € maximum et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la charte de gestion urbaine de proximité (GUP) dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier ouest de la commune d'Uckange et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre dans le respect des compétences de la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

**ANNULE** la délibération n° 2010-051E et la convention y afférente relative au dispositif du pass-foncier.

**ANNULE** la délibération n° 2009-143A et la convention y afférente relative au dispositif du pass-foncier et **REMBOURSE** la subvention de 1 000 € à la DDT.

**ANNULE** la délibération n° 2011-062B du conseil de communauté du 30 juin 2011 approuvant le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique et ses pièces annexes, **APPROUVE** le nouveau dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique et ses pièces annexes, **APPROUVE** le projet d'acquisition publique et de démolition de l'immeuble, tel qu'il est précisé dans le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, **AUTORISE** le Président ou son représentant à mettre à disposition du public le dossier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à transmettre toutes les pièces de ce dossier à Monsieur le Préfet de la Moselle, **AUTORISE** le Président ou son représentant à poursuivre cette opération jusqu'à son complet achèvement et à signer toutes les pièces y afférentes.

**APPROUVE** la mise à disposition d'un détachement des formations militaires de la sécurité civile dans le cadre des opérations liées à la mise en sécurité de l'immeuble sis au 17 avenue des tilleuls à Uckange et **PREND** en charge financièrement les dépenses y afférentes.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à l'étude sur les logements vacants et perspectives de remise sur le marché, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions y afférentes, **ACCEPTE** de prendre en charge le financement de cette étude, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**APPROUVE** le principe de déléguer à un prestataire extérieur la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage Lola Flores de Nilvange à partir du 21 décembre 2012 et **SAISIT** la commission consultative des services publics locaux.

**DECIDE** de réaliser la deuxième tranche de travaux de la boucle verte et bleue (Ranguevaux-Neufchef) estimée à 510 000 € TTC, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des différents partenaires, **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut d'octroi d'une ou des subventions sollicitées, **VOTE** les crédits correspondants et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces travaux.

**VOTE** la gratuité du matériel de compostage mis à disposition de tiers dans le cadre d'actions spécifiques de promotion du compostage relatives au programme local de prévention des déchets, initiées par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition du matériel de compostage y afférentes et toute autre pièce nécessaire à l'aboutissement de l'action de promotion du compostage pour la durée de son mandat.

**ADOPTE** la motion relative aux décisions prises par la société ARCELORMITTAL, **CONDAMNE** fermement cette stratégie de groupe lourde de conséquences, **DEMANDE** au groupe ARCELOTMITTAL de revenir sur sa décision et sa stratégie, **APPORTE** son soutien aux salariés d'ARCELORMITTAL, aux organisations syndicales, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux victimes de cette décision, **APPELLE** à la mobilisation de l'ensemble des collectivités et acteurs politiques pour s'opposer à cette décision **S'ASSOCIERA** aux initiatives de mobilisation de l'ensemble de la Vallée de la Fensch et du bassin sidérurgique, en particulier à une journée d'action, **RAPPELLE** son soutien et son engagement en faveur du projet ULCOS et la pérennisation de la filière liquide indispensable à la réalisation de ce projet de développement durable qui constitue une innovation technologique et environnementale majeure, **EXIGE** que l'État obtienne, en contrepartie de l'engagement des finances publiques, des garanties fiables de la part d'ARCELORMITTAL en vue de la pérennisation des installations pour permettre un redémarrage rapide de celles-ci sur une échéance déterminée, **DEMANDE à M. Nicolas SARKOZY, Président de la République**, le respect des engagements pris à Gandrange en 2008 et 2009, inscrits dans la convention d'ancrage territorial signée en Préfecture de Moselle à Metz, le jeudi 05 février 2009, avec ARCELORMITTAL et en présence du Ministre de l'Industrie d'alors, Luc CHÂTEL, **DEMANDE à M. le Président de la République**, d'intervenir auprès du groupe ARCELORMITTAL pour qu'il réalise toutes les opérations techniques indispensables à la maintenance à court terme de la filière liquide et que soient planifiés les investissements de long terme nécessaires à la compétitivité de l'outil de production et à la réalisation du projet ULCOS.

**DECIDE** de déléguer au président et au bureau les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni les 9 mai et 29 août 2011 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> avril 2010 :

## SEANCE DU 9 MAI 2011

(complément)

**Décision n° 28-2011** : **DESIGNE** M. Gérard CAYUELA comme représentant de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch au sein du Conseil d'Administration de la société TRANS FENSCH.

## SEANCE DU 29 AOÛT 2011

**Décision n° 29-2011** : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais de nuitée et de restauration de M. le Président pour son déplacement du 11 au 12 mai 2011 à Paris pour participer à une réunion de travail organisée par l'ADCF à laquelle la CAVF est adhérente.

**Décision n° 30-2011** : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais de nuitée et de restauration de M. le Président et de M. le Directeur général des services pour leur déplacement du 22 au 23 juin 2011 à Bruxelles pour participer à une réunion de travail concernant le projet de captage-stockage des émissions de dioxyde de carbone des haut-fourneaux de Hayange et défendre les intérêts de la CAVF.

**Décision n° 31-2011** : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais de nuitée, de transport et de restauration de M. le Président et de ses trois collaborateurs pour leur déplacement à la 22<sup>ème</sup> convention nationale de l'Intercommunalité qui a lieu du 12 au 14 octobre 2011 à Rennes organisée par l'Association des communautés de France (ADCF) à laquelle la CAVF est adhérente.

**Décision n° 32A-2011** : **DONNE** son accord pour une subvention pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le salon de coiffure Espace Coiffure, **ACCORDE** une subvention de 1 993,80 € maximum au commerce Espace Coiffure au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 993,80 € maximum et la reverser, le cas échéant, au commerce Espace Coiffure et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision n° 32B-2011** : **DONNE** son accord pour une subvention pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le salon de coiffure Imaginatif, **ACCORDE** une subvention de 3 909,00 € maximum au commerce Imaginatif au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 3 909,00 € maximum et la reverser, le cas échéant, au commerce Imaginatif et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision n° 32C-2011** : **DONNE** son accord pour une subvention pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le commerce Au moulin à café, **ACCORDE** une subvention de 620,17 € maximum au commerce Au moulin à café au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 620,17 € maximum et la reverser, le cas échéant, au commerce Au moulin à café et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision n° 32D-2011** : **DONNE** son accord pour une subvention pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le salon de coiffure Dan Coiffure, **ACCORDE** une subvention de 5 666,50 € maximum au commerce Dan Coiffure au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 5 666,50 € maximum et la reverser, le cas échéant, au commerce Dan Coiffure et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision n° 32E-2011** : **DONNE** son accord pour une subvention pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le commerce en tant qu'audioprothésiste Solutions auditives, **ACCORDE** une subvention de 1 735,53 € maximum au commerce Solutions auditives au

titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 735,53 € maximum et la reverser, le cas échéant, au commerce Solutions auditives et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision n° 32F-2011** : **DONNE** son accord pour une subvention pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le Bar le Siège, **ACCORDE** une subvention de 2 431,75 € maximum au commerce « Le Siège » au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 2 431,75 € maximum et la reverser, le cas échéant, au commerce Le Siège et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision n° 32G-2011** : **DONNE** son accord pour une subvention pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 2, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec l'armurerie « l'Armurier de la Vallée », **ACCORDE** une subvention de 1 083,25 € maximum au commerce « l'Armurier de la Vallée » au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 083,25 € maximum et la reverser, le cas échéant, au commerce l'Armurier de la Vallée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Décision n° 33-2011** : **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté.

**Décision n° 34-2011** : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association Foc Athlétisme pour l'organisation de la manifestation CROSS des castors, **ACCORDE** une subvention de 3 000 € pour l'organisation de la manifestation CROSS des castors, **APPROUVE** la convention telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y référés.

**Décision n° 35-2011** : **APPROUVE** la demande de subvention de l'ASA football pour l'équipe féminine sénior Nationale division 2, **ACCORDE** une subvention de 17 500 € pour la saison 2010-2011, **APPROUVE** la convention telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y référés.

**Décision n° 36-2011** : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association Tout Azimut Fameck pour l'organisation de la manifestation championnat de France de course d'orientation, **ACCORDE** une subvention de 2 000 € pour l'organisation de la manifestation championnat de France course d'orientation, sous réserve que les communes concernées donnent leur autorisation pour l'organisation de cette manifestation sur leur territoire, **APPROUVE** la convention telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**Décision n° 37-2011** : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association Val de Fensch marathon pour l'organisation de la manifestation Semi-marathon du val de Fensch ; **ACCORDE** une subvention de 12 000 € pour l'organisation de la manifestation Semi-marathon du val de Fensch, sous réserve que les communes concernées donnent leur autorisation pour l'organisation de cette manifestation sur leur territoire ; **APPROUVE** la convention telle que présentée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

**Décision n° 38-2011** : **ALLOUE** une subvention de 2 180 € au club vosgien.

**Décision n° 39-2011** : **APPROUVE** la cession de la soufflante de Rombas à l'association Groussgasmacchinn à l'euro symbolique et dans les conditions proposées et **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir au transfert de propriété.

**Décision n° 40-2011** : **APPROUVE** le plan de financement présenté, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention auprès de la région Lorraine, **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de la subvention sollicitée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces

ooooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

**DECISION N° 2011-106 17 juin 2011**

DECIDE : d'accepter la demande de provision complémentaire d'honoraires de Maître Hugues MONCHAMPS pour assurer la défense de la CAVF en collaboration avec Maître Jean-Philippe ECKERT, considérant la nécessité de se constituer avocat devant la cour d'appel dans le cadre de l'ordonnance d'état de carence de la copropriété Les Tilleuls à Uckange du 24 novembre 2010.

**DECISION N° 2011-107 17 juin 2011**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Philippe COSSALTER qui a été désigné pour analyser le projet de convention de mandat dans la procédure d'acquisition publique de la copropriété Les Tilleuls à Uckange.

**DECISION N° 2011-108 24 juin 2011**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Jean-Philippe ECKERT pour assurer la défense de la CAVF dans la procédure d'état de carence de la copropriété Les Tilleuls à Uckange du 24 novembre 2010.

**DECISION N° 2011-109 30 juin 2011**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de matériel par la CAVF à la Compagnie Déracinémoa, pour l'organisation de leur festival Hop, Hop, Hop.

**DECISION N° 2011-110 1<sup>er</sup> juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de deux compacteurs à déchets à la ville de Fameck afin de faciliter l'organisation du service de la collecte des déchets du marché.

**DECISION N° 2011-111 5 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société l'Atelier des Territoires mandataire du groupement solidaire composé de l'Atelier des Territoires et de la société Thierry WEILL Paysage pour l'étude préalable relative à l'aménagement d'une zone paysagère à Ranguieux.

**DECISION N° 2011-112 5 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du terrain de rugby situé au Domaine de Sainte Neige à Neufchef à l'association Rugby Union Sportive de HAYANGE.

**DECISION N° 2011-113 11 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SARL Stanislas LAUZIN pour les travaux de traitement des charpentes de l'Eglise Saint-Martin de Hayange.

**DECISION N° 2011-114 11 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SARL LESTAN pour les travaux de remplacement de la couverture de la nef de l'Eglise de Ranguieux, y compris traitement de la charpente.

**DECISION N° 2011-115 18 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de données entre la CAVF et la société TOMTOM pour une durée de deux ans.

**DECISION N° 2011-116 19 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle et de l'Atelier A4 pour la réalisation d'une étude sur les logements vacants et perspectives de remise sur le marché.

**DECISION N° 2011-117 19 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition du Bureau d'études Thierry WEILL Paysage pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une zone de loisirs sur le site Sainte- Barbe à Algrange.

**DECISION N° 2011-118 19 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 modifiant l'indice de référence dans la formule de révision des prix concernant le marché 2010-01-003 du 17 mars 2010.

**DECISION N° 2011-119 19 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Bertrand MERTZ dans le cadre d'une procédure devant le Tribunal correctionnel pour assurer la défense de deux agents.

**DECISION N° 2011-120                      20 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ORANGE France SA pour la fourniture de services de téléphonie mobile.

**DECISION N° 2011-121                      22 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Profil+ LECLERC Pneu pour la fourniture de pneumatiques, accessoires et prestations associées pour le parc de véhicules de la CAVF.

**DECISION N° 2011-122                      25 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la convention de partenariat entre la CAVF et la CAF de la Moselle pour la mise à disposition de données relatives à la petite enfance.

**DECISION N° 2011-123                      25 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SITA Lorraine pour la prestation de balayage sur les zones d'activités et de loisirs de la CAVF.

**DECISION N° 2011-124                      25 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications au contenu des prestations afin d'intégrer l'actualisation des documents suite au recueil de données récentes, du prolongement du délai d'exécution des prestations et de la modification du montant du marché passé avec l'Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés (AMLI) pour la réalisation d'une mission d'étude prospective pour le relogement des ménages dans le cadre du relogement des familles de la copropriété du 17 avenue des Tilleuls à Uckange.

**DECISION N° 2011-125                      25 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société OVH de Roubaix relative à l'hébergement du site internet copropriété des Tilleuls et la réservation des noms de domaine internet copropriete-tilleuls avec les extensions fr et com pour une durée d'un an à compter du mois d'août 2011.

**DECISION N° 2011-126                      27 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'accès aux déchèteries communautaires pour l'Association Gymnique Fameckoise .

**DECISION N° 2011-127                      11 août 2011**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de matériel de compostage par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Centre d'action socio-culturel de Hayange Saint-Nicolas en Forêt.

**DECISION N° 2011-128                      21 juin 2011**

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant une exposition photographique de M. Sébastien RONSSE, dans la programmation du Parc du haut-Fourneau U4, du 6 août au 28 août 2011 inclus.

**DECISION N° 2011-129                      21 juin 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société HEISS CLAUDE SAS pour la réalisation de la prestation de déménagement des résidents du 17 avenue des Tilleuls à Uckange.

**DECISION N° 2011-130                      3 août 2011**

DECIDE : d'accepter la convention d'occupation précaire d'un local appartenant à Batigère Sarel afin de mieux conseiller les habitants et suivre les différentes phases de la procédure d'appropriation publique du 17 avenue des Tilleuls à Uckange.

**DECISION N° 2011-131                      3 août 2011**

DECIDE : d'accepter l'ajout à la vente à la boutique du Parc du Haut-Fourneau U4 de nouveaux produits.

**DECISION N° 2011-132A                      3 août 2011**

DECIDE : d'accepter la facture de provision de maître Hugues MONCHAMPS pour assurer la défense de la Communauté d'agglomération du val de Fensch suite à l'appel interjeté par deux SCI contre l'ordonnance approuvant l'état de carence de la copropriété Les Tilleuls à Uckange du 24 mai 2011.

**DECISION N° 2011-132B                      3 août 2011**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association "COZIKA", représentée par sa Présidente, Stella GOUYER, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le 17 septembre 2011.

**DECISION N° 2011-133A                      5 août 2011**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du haut-Fourneau U4 entre l'association "LorrAfrique", représentée par Mélissa MARION, et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, le 18 septembre 2011.

**DECISION N° 2011-133B                      9 août 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société TRABET Lorraine pour les travaux d'entretien des voiries de la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

**DECISION N° 2011-134                      5 août 2011**

DECIDE : d'accepter l'avenant au contrat de cession entre la CAVF et la Compagnie Brouniak modifiant les obligations de l'organisateur en terme de prise en charge des repas et fixant les modalités de cette dite prise en charge.

**DECISION N° 2011-135                      28 juillet 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'Association pour l'Accompagnement, le mieux-être et le Logement des Isolés AMLI pour la prestation de relogement dans l'urgence des sinistrés de l'immeuble sis 17 avenue des Tilleuls à Uckange.

**DECISION N° 2011-136                      10 août 2011**

DECIDE : d'accepter l'assurance tous risques informatique de la SMACL pour le matériel stocké au parc du Haut Fourneau U4 du 22 au 29 août 2011.

**DECISION N° 2011-137                      11 août 2011**

DECIDE : d'accepter le contrat proposé par la société SCHUMANN S.A.S. dont le siège est sis 31, Boulevard de Bellevue à Guénange pour l'entretien des installations de chauffage du bâtiment relais de Florange.

**DECISION N° 2011-138                      16 août 2011**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du Haut-Fourneau U4 entre l'association « Loisirs et Traditions », représentée par Calogéro CIRASARO, et la Communauté d'agglomération du val de Fensch, le 17 septembre 2011.

**DECISION N° 2011-139                      16 août 2011**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du haut-Fourneau U4 entre l'association « Terminé Bonsoir », représentée par Marie MENORET, et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, les 27 et 28 août 2011.

**DECISION N° 2011-140                      4 août 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'association ELIPS pour la réalisation de la prestation de nettoyage et de préparation au déménagement des résidents de l'immeuble du 17 avenue des Tilleuls à Uckange.

**DECISION N° 2011-141                      12 août 2011**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de matériel par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et l'épicerie DYAR, représentée par son président Ibrahim UNAL.

**DECISION N° 2011-142                      22 août 2011**

DECIDE : d'accepter toutes les heures supplémentaires effectuées par le chef de projet et les chargées de mission suite à l'urgence des travaux à mener sur la copropriété Les Tilleuls.

**DECISION N° 2011-143                      23 août 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société OVH relative à l'hébergement du site internet copropriété des Tilleuls et la réservation des noms de domaine internet rencontres-pour-emploi avec les extensions fr et com pour une durée d'un an à compter du mois d'août 2011.

**DECISION N° 2011-144                      23 août 2011**



**DECIDE** : d'accepter l'avenant n° 1, (dans le cadre du marché pour la réalisation de la prestation d'exploitation des installations thermiques, de traitement d'air et de traitement des eaux des piscines de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch), de prise en compte de modifications représentant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial du marché.

**DECISION N° 2011-145 17 août 2011**

**DECIDE** : d'accepter le contrat de coorganisation d'une manifestation artistique dans le cadre de la biennale "En Terre Romantique" 2011 représenté par Jean-Claude CUNAT, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le 7 octobre 2011 à 21 heures.

**DECISION N° 2011-146 24 août 2011**

**DECIDE** : d'accepter la convention de mise à disposition partielle du parc du Haut-Fourneau U4 par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à l'association Brouniak, représentée par son président Patrick FRUTOS.

**DECISION N° 2011-147 24 août 2011**

**DECIDE** : d'accepter l'avenant n° 1, (au marché relatif aux travaux de voirie en vue de la requalification de la rue Descartes – Parc d'activités Sainte-Agathe à Fameck (tranche 1) de prise en compte des modifications à apporter en plus ou en moins au devis quantitatif et estimatif ainsi que les travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement de l'opération.

**DECISION N° 2011-148 29 août 2011**

**DECIDE** : d'accepter l'avenant n° 1, (au marché relatif aux travaux d'espaces verts et de fourniture de mobiliers urbains (lot 3) dans le cadre de l'aménagement d'un parking de co-voiturage, ZAC Sainte-Agathe à Fameck), de prise en compte des travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement de l'opération.

**DECISION N° 2011-149 29 août 2011**

**DECIDE** : d'accepter l'avenant n° 1, (au marché relatif aux travaux paysagers en vue de la requalification de la rue Descartes – Parc d'activités Sainte-Agathe à Fameck (tranche 1), de prise en compte des modifications à apporter en plus ou en moins au devis quantitatif et estimatif.

**DECISION N° 2011-150 22 août 2011**

**DECIDE** : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association "ZYRYAB Productions", représentée par sa Présidente, Stéphanie MULLER, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le 17 septembre 2011.

**DECISION N° 2011-151 31 août 2011**

**DECIDE** : d'accepter la proposition de la société Stratégie et Gestion Publiques pour la réalisation d'une étude prospective relative à l'accueil de la petite Enfance (0-3 ans) sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

**DECISION N° 2011-152 31 août 2011**

**DECIDE** : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du Haut-Fourneau U4 entre l'association « Pour une Alternative Vers l'Expression », représentée par Pascal MADELAINE, et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, les 2 et 3 septembre 2011.

**DECISION N° 2011-153 31 août 2011**

**DECIDE** : d'accepter l'offre de la société BILOBA ENVIRONNEMENT pour la fourniture de bornes d'apport volontaire en verre, leur maintenance et leur lavage (lot 1) dans le cadre de l'extension de la collecte du verre en apport volontaire et de la suppression de la collecte du verre en porte-à-porte.

**DECISION N° 2011-154 1er septembre 2011**

**DECIDE** : d'accepter le contrat de vérification du système anti-intrusion pour le centre aquatique Feralia à Hayange – définissant les interventions de la société SERVIATEC.

**DECISION N° 2011-155 1er septembre 2011**

**DECIDE** : d'accepter le contrat de vérification du système de vidéo surveillance pour le centre aquatique Feralia à Hayange définissant les interventions de la Société SERVIATEC.

**DECISION N° 2011-156 1er septembre 2011**

DECIDE : d'accepter le contrat de vérification du système téléphonique pour le centre aquatique Feralia à Hayange définissant les interventions de la Société SERVIATEC.

**DECISION N° 2011-157            1er septembre 2011**

DECIDE : d'accepter le contrat de vérification incendie pour le centre aquatique Feralia à Hayange définissant les interventions de la Société SERVIATEC.

**DECISION N° 2011-158            1er septembre 2011**

DECIDE : d'accepter le contrat de vérification de sonorisation pour le centre aquatique Feralia à Hayange définissant les interventions de la Société SERVIATEC.

**DECISION N° 2011-159            1er septembre 2011**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'accès aux déchèteries communautaires pour l'Etablissement Service Aide par le Travail.

**DECISION N° 2011-160            2 septembre 2011**

DECIDE : d'accepter la convention entre le Centre de psychologie et de psychothérapie et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'animation d'un groupe de parole, d'écoute et de soutien, 4 fois dans l'année.

**DECISION N° 2011-161            8 septembre 2011**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des travaux supplémentaires afin de réaliser la reprise du crépi au droit de la chapelle du sacré chœur et la reprise d'un tuyau d'eaux pluviales encastré au dessus de la tourelle Est de l'église St-Martind e Hayange.

**DECISION N° 2011-162            9 septembre 2011**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « Pour une Alternative Vers l'Expression » (PAVE) représentée par sa Directrice, Emmanuelle CUTTITTA, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, le 17 septembre 2011.

**DECISION N° 2011-163            14 septembre 2011**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société AXIMUM pour les travaux de signalisation horizontale des voiries de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

**DECISION N° 2011-164            14 septembre 2011**

DECIDE : d'accepter le contrat de maintenance du poste de transformation HT/BT définissant les interventions de la Société FORCLUM LORRAINE pour le centre aquatique Feralia à Hayange.

o o o o o

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H50**

**HAYANGE, le 27 septembre 2011  
Le Président,**

**Philippe TARILLON**

---

**Etaient présents** : Mmes AQUE, DEGUILLAUME, DESMOULINS, FICARRA, KOCEVAR, LEGRAND, MIDON, MULLER, POJER, TORRI, WALDUNG et WAX  
MM. ARNOULD, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, CORVISIER, DAVID, DERDAB, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MARICHY, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, PERON, PERTUY, PIERRAT, PRISCAL QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

Me POJER arrive à 19 H 40 et participe à la délibération n° 2011-087 et suivantes.

**Etaient absents** : Mmes HOFER, LEGLOIS et MANCHETTE, M. BEAUQUEL,

**Etaient absents excusés mais ayant donné procuration** : Mmes CHINI et IORIO, MM. DESINDES et MUSCHIATI,